

Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie « Section Urgences »

Avis du 7 avril 2023 de la section « Urgences » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences », définies par le Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation, la section « Urgences » a été consultée pour élire le nouveau président du comité et statuer sur les modifications du règlement intérieur du CCAR Urgences.

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences » **a voté pour élire le nouveau Président du CCAR.**

Mr Philippe PERIDONT s'est porté candidat en début de séance. Il a été proposé aussi aux électeurs un vote blanc.

16 participants, 16 votes exprimés soit 100% des votes exprimés

Résultat :

15 voix : Mr Philippe PERIDONT

1 voix : vote Blanc

Mr Philippe PERIDONT est élu Président du CCAR « Urgences ».

Les membres du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences » a émis la demande de modifier le règlement intérieur du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences » afin que les suppléants puissent participer aux séances. Suite aux modifications proposées du règlement intérieur du CCAR Urgences y compris les modifications demandées en séance du 7 avril 2023, et conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences » du Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation, la section « Urgences » **a adopté un avis favorable tel que :**

16 participants, 16 votes exprimés soit 100% des votes exprimés

Résultat :

Oui : 16 voix

Non : 0 voix

Ne se prononce pas : 0 voix

Fait le 7 avril 2023,

Le Président



Mr Philippe PERIDONT